



Union Départementale CGT de l'Isère

Attestation d'appel à manifestation pour le 5 décembre 2020

Vu l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ; les articles 10 et 11 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, qui proclament la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique ;

Vu l'article 1^{er} du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'article 3 du même décret qui permet des rassemblements en vue de « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure » dont la déclaration à l'autorité administrative compétente a précisé les mesures mise en œuvre « afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1^{er} » ;

Vu les articles L.211-1 et L.211-2 du code de la sécurité intérieure ;

L'Union Départementale CGT de l'Isère, représentée par Nicolas BENOIT, secrétaire général, atteste avoir appelé à manifester le **samedi 5 décembre 2020** de 14 heures à 17 heures de la CCI de l'Isère, 1 place André Malraux, jusqu'à la place Verdun à Grenoble.

Cette manifestation a été déclarée à la préfecture de l'Isère

Fait à Grenoble le 25 novembre 2020

UD CGT ISERE
32 AVENUE DE L'EUROPE
38030 GRENOBLE CEDEX 2
TEL : 04 76 09 65 54